

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2004)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor: Egger-Jenzer, Barbara / Andres, Dora

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer
Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andres

9.1 Priorités de l'exercice

Au cours de l'année écoulée, les priorités étaient les suivantes:

- *Changement d'horaire*: le 12 décembre 2004 a été un jour historique pour les transports publics, aux niveaux national, cantonal et régional. L'offre a été augmentée d'un coup de plus de six pour cent.
- *RER bernois*: le nouveau RER bernois a lui aussi pu être mis en service à cette date, après plusieurs années de travaux importants sur nombre de chantiers.
- *Libero*: le 12 décembre 2004 a également vu l'introduction de la communauté tarifaire Libero. Ce changement apporte une grande simplification aux usagers des transports régionaux de l'Espace Mittelland: de Münsingen à Soleure ou de Huttwil à Fribourg, on voyage désormais avec un seul billet. Toutefois, certaines régions ont dû accepter de sensibles hausses de tarifs pour que l'on parvienne à ces améliorations à l'échelle du canton.
- *Contournement de Bienne*: après l'acceptation de la première partie du projet définitif du tronçon Est, le projet de détail des tunnels de Büttenberg et de Längholz a pu commencer. Quant au tronçon Ouest, pour le secteur de Brüggmoos, il a été possible de mettre au point une solution peu onéreuse sur un espace limité.
- *Contournement d'Emdthal*: après de longues années de discussions et de procédures juridiques, le Conseil-exécutif a adopté le projet de crédit à l'intention du Grand Conseil.
- *Pôle de développement économique du Wankdorf*: la mise en service de la nouvelle station Wankdorf du RER bernois est à marquer d'une pierre blanche. Pas moins de 270 trains s'arrêtent en effet chaque jour dans ce pôle de développement économique qui est extrêmement important pour le canton. La prochaine étape consiste à adapter la place du Wankdorf aux futurs besoins.
- *Desserte de Berne Ouest*: suite au rejet à une très faible majorité du projet de Tram Berne Ouest, les lacunes dans la desserte de l'ouest de la ville de Berne ont fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires. Des travaux ont tout de suite été entrepris pour développer un nouveau projet. Les solutions possibles devraient pouvoir faire l'objet de décisions en automne 2005 déjà.
- *Programme d'allègement budgétaire 04 de la Confédération*: les mesures d'économie prévues par la Confédération rejeteraient de plusieurs années en arrière notamment les transports publics. Le Conseil-exécutif s'est donc à plusieurs niveaux élevé fermement contre cette dangereuse coupe claire.
- *Renforcement de la collaboration entre les entreprises de transport*: dans le projet de fusion entre le BLS et les RM, les deux entreprises de transport ont commencé les travaux de préparation, qui sont importants et complexes; elles ont pris des décisions préliminaires importantes. Ce faisant, il est apparu que certaines questions ne peuvent pas être résolues dans les délais souhaités. Les deux entreprises ont donc convenu avec les deux actionnaires principaux, la Confédération et le canton de Berne, de reporter la date de la fusion. Selon l'accord, la décision de fusion doit être prise au plus tard au milieu de l'année 2006 et entrer en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2006. Par contre, les travaux concernant l'éventuelle fusion entre le RBS, Bernmobil et les entreprises de cars postaux ont été interrompus au milieu de l'année 2004. Ce projet présentait en effet trop de risques en raison de sa grande complexité. La Confédération et le canton continuent donc à examiner quelles mesures permettent de réaliser les objectifs d'économie recherchés par la fusion.
- *Projets d'agglomération*: les agglomérations étant le lieu privilégié pour le développement économique, elles ont besoin d'investissements en matière d'infrastructure de transport. Deux questions de planification dépassent le cadre communal: celle des besoins en matière de transport public, et celle des liaisons à réaliser. Le Conseil-exécutif a donc fait réaliser six projets d'agglomération détaillés, qui peuvent être déposés auprès de la Confédération pour un éventuel co-financement.
- *Tunnel de Moutier*: comme le tunnelier est immobilisé, il a été décidé en accord avec l'Office fédéral des routes (ORFOU) de continuer les travaux en perçant deux tubes à deux voies chacun. Le forage, pour lequel on observe de grandes mesures de sécurité, se poursuit selon le nouveau plan.
- *Tunnel paravalanche du Mitholz*: le tunnel a dû être fermé vers la fin du mois de juillet pour des raisons de sécurité. Un contournement de fortune réalisé immédiatement a permis de remplacer la voie menant à Kandersteg. La mise en place de boisages a permis de remédier aux risques d'effondrement du tunnel.
- *Stratégie énergétique*: l'approbation de la Stratégie énergétique par le Conseil-exécutif est une étape importante dans la politique énergétique bernoise. Le gouvernement s'est prononcé en faveur d'une stratégie durable axée sur les énergies renouvelables. Même si le Grand Conseil a renvoyé le rapport en demandant des adaptations, il a eu le mérite d'ouvrir clairement le débat sur les objectifs de la politique énergétique des trente prochaines années. Cela permettra aussi de donner une impulsion aux discussions sur la politique énergétique au niveau national.
- *Stratégie du propriétaire pour les FMB*: sur demande de la TTE, le Conseil-exécutif s'est employé à traiter la question du développement stratégique de BKW FMB Energie SA. Il a examiné la question de la réduction de la participation du canton à cette entreprise. Ensuite, dans sa réponse à la motion Bühler (M 046/04), il a demandé que moyennant les bases légales nécessaires, le gouvernement soit habilité à réduire la participation du canton, proposant de ce fait l'adoption de la motion sous forme de postulat. Le parlement a accepté cette manière de procéder. En automne, la TTE a commencé à travailler sur la modification des textes législatifs.
- *Hôpital de l'île*: l'approbation du crédit complémentaire par le Grand Conseil pour le Centre de soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC) marque une percée. Ainsi, les travaux de planification en suspens ont pu avancer au point que les travaux de construction effectifs à l'IUC Ouest puissent recommencer début 2005.
- *Protection contre les crues à Thoun*: une galerie d'évacuation des eaux de crues est prévue. Elle permet de réaliser les objectifs d'une protection efficace contre les crues, tout en répondant aux demandes des organisations de protection de l'environnement et en respectant les requêtes des milieux de la pêche.
- *Gestion des coûts de construction*: à l'origine, l'une des raisons du lancement du projet était le remplacement du vieux système de comptabilité Kofina par FIS2000, lui-même introduit dans le cadre de la NOG. La solution qui a maintenant été choisie (PROCON4) deviendra un outil de travail incontournable pour les deux offices du domaine de la construction, soit l'Office des ponts et chaussées et l'Office des bâtiments (dès le 1^{er} janvier 2005: Office des immeubles et des constructions [OIC]). Quand le nouveau système sera entièrement opérationnel, quelque 100 personnes l'utiliseront pour gérer annuellement une enveloppe d'environ 400 millions de francs. Par ailleurs, la gestion des coûts de

- construction est surtout un outil de direction utile au niveau des offices et de la Direction.
- *Système d'information sur les données relatives aux immeubles (GRUDIS)*: au cours de l'année 2004, la mise en œuvre de la troisième étape de réalisation a permis d'étendre les possibilités du système GRUDIS existant: on a désormais aussi accès aux données géométriques des plans présentées sous forme numérique. Les premiers organes exploitant cette nouvelle option sont les services cantonaux qui ont besoin d'informations sur les immeubles. Mais de plus en plus de tiers l'utilisent aussi: notaires, communes, services industriels, banques.
 - *Banque de données géographiques du canton de Berne*: le Grand Conseil a décidé à la session de février de réaliser ce projet. L'installation de cette banque de données ainsi que l'exploitation de la future plateforme ont ensemble fait l'objet d'une mise au concours publique. Ce nouveau système sera introduit en 2006. Il permettra de mettre à disposition des données centralisées (données géographiques de base). C'est directement dans ce système que les personnes pourront gérer leurs propres données.

9.2 Rapports des offices

9.2.1 Secrétariat général

Les prestations du Secrétariat général forment un seul groupe de produits («Soutien de la Direction»), comprenant deux produits.

Produit «Soutien de la Direction»

L'équipe de direction est à nouveau complète depuis le 1^{er} novembre: le nouveau suppléant de la secrétaire générale est Andy Fischer, qui dirige le secteur des ressources (personnel, finances, informatique); il est également chef des services informatiques.

Le Secrétariat général a été responsable de divers projets portant sur l'attractivité des transports publics, dont les deux suivants: extension de l'offre du RER bernois, et travaux préparatoires concernant le renforcement de la collaboration entre les entreprises de transport (d'une part entre le BLS et les RM, et, d'autre part, entre le RBS, Bernmobil et les entreprises de cars postaux). Dans l'année sous rapport, on a également élaboré la stratégie concernant les agglomérations et six projets d'agglomération en étroite collaboration avec la JCE.

Un poste vacant au Secrétariat général a été redéfini; il s'agit maintenant d'un poste de responsable du dossier de la mobilité globale. Aussi Ulrich Seewer, la personne engagée, a-t-il pu entrer en fonction juste au bon moment. Il a commencé les travaux intensifs de suivi relatifs aux projets d'agglomération «transport et urbanisation», et aux réflexions en cours concernant l'orientation stratégique de la collaboration régionale.

Le Secrétariat général a également joué un rôle décisif dans le dossier de la Stratégie énergétique. Il a clairement axé cette question sur l'un des objectifs de la législature, libellé «Développement durable». Le Grand Conseil a renvoyé le rapport en demandant des adaptations, procédure dont les conséquences doivent être examinées attentivement en 2005. La suite à donner doit être fixée en collaboration avec l'office concerné.

La préparation des affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, ainsi que les tâches de suivi assurées par les commissions et par le Grand Conseil, deviennent de plus en plus exigeants. Le rôle d'intermédiaire que joue le Secrétariat général entre les offices concernés et les organes qui prennent les décisions est toujours plus important. Le Secrétariat général a une place essentielle justement dans les tâches de relations publiques relatives aux projets d'ampleur et de complexité particulièrement grandes. Il s'agit par exemple de la gestion de la crise provoquée par le risque d'effondrement du tunnel du Mitholz, ou de la question du crédit complémentaire pour l'IUC. Afin de professionnaliser davantage la com-

munication avec les médias, le personnel des secrétariats et de la centrale téléphonique ont suivi un cours de relations avec les médias. De plus, pour continuer à améliorer la communication avec la population, on a entrepris d'unifier la présentation des sites Internet des offices. Ces travaux ont été terminés fin 2004; la nouvelle version du site de trois offices sera mise en ligne durant les premiers mois de 2005.

La planification financière devient elle aussi toujours plus complexe. A la charnière de la direction et de la coordination, le Secrétariat général a dû faire la liste des conséquences des mandats d'économie du Grand Conseil, du programme d'allègement budgétaire 04, de la RPT, et de l'initiative cantonale en matière de baisse des impôts, puis les préparer à la présentation au public et introduire les mesures internes nécessaires. Les Chambres fédérales et le public ont rapidement et régulièrement été rendus attentifs aux conséquences de ces coupes. Pour les nouveaux instruments de direction mis en place dans le cadre de la NOG, notamment le système d'informations financières FIS2000, l'année sous rapport a été une année test. La mise en relation des prestations, des finances et des ressources peut encore être améliorée. Les premières adaptations de la structure des produits ont été réalisées.

La permanence info marchés publics du Secrétariat général, qui se tient à disposition pour fournir des renseignements aux autorités qui achètent des produits et aux soumissionnaires, a repris pour le compte du canton de Berne la gestion du site simap.ch. Les appels d'offre de l'administration cantonale se trouvent désormais sur Internet, et sont transmis automatiquement à la Feuille officielle du Jura bernois. Dès 2005, les communes et les services des marchés publics feront eux aussi leurs appels d'offre en ligne.

Produit «Prestations de services aux offices»

Les collaborateurs et les collaboratrices de l'Administration des domaines (FIN) et du service de la signalisation et du marquage des routes (POM) ont déménagé à la Reiterstrasse. Afin que chacun dispose d'une place de travail, il a fallu densifier pendant l'été l'occupation des bureaux. L'optimisation de la gestion des locaux sera l'un des objets de la NOG à l'échelle cantonale.

Au sein de la TTE, dans le cadre du projet cantonal RENO (harmonisation informatique), les travaux consistant à relier 350 postes de travail à ce système ont été couronnés de succès. Les buts du projet ont été atteints, et le budget a pu être respecté. La fusion des sections informatiques de l'Office des ponts et chaussées et du Secrétariat général, préparée jusqu'à la fin de l'année, est entrée dans les faits le 1^{er} janvier 2005; la nouvelle entité est le service informatique de la TTE. Une étape importante en matière de synergies et d'économies a ainsi pu être franchie.

La mise en œuvre du projet NOG a permis de commencer la description des processus et des rôles dans les domaines des finances et des prestations. Dans tous les domaines, chaque processus important a été traité; ces travaux ont eu des répercussions positives sur tout le Secrétariat général. Ce dernier apporte un soutien déterminant aux offices dans l'introduction des nouveaux outils de la NOG. On ne pouvait pas garantir que les instruments de la NOG soient disponibles et fonctionnels dès le début. Les collaborateurs et collaboratrices des secteurs des finances et du personnel ont accompli un travail considérable.

9.2.2 Office juridique

Les prestations de l'Office juridique forment un seul groupe de produits («Justice administrative et prestations juridiques») comprenant deux produits.

Produit «Justice administrative interne»

Le nombre de recours enregistrés durant l'année écoulée s'élève à 311, ce qui est nettement plus que les années précédentes (2002:

279; 2003: 268). Dans 208 cas, les recours concernaient des décisions relatives à l'octroi du permis de construire (2003: 167) et 62 autres recours concernaient la police des constructions (2003: 55), dont 37 avaient trait à des installations de téléphonie mobile (2003: 25).

Le nombre de recours en matière de publicité est remonté à 15 (2001: 21; 2002: 32; 2003: 7). Depuis deux ans que la loi sur les marchés publics est en vigueur, la TTE est la première instance de recours contre les marchés passés par les offices de la Direction et les entreprises des secteurs telles que les FMB, le BLS, etc. Le nombre de recours introduits dans ces secteurs se monte à 14 (2003: 15).

Si 311 recours ont été déposés durant l'année écoulée, 310 ont été réglés. La durée moyenne des procédures, de 145 jours, donc moins que cinq mois, a été plus faible que celle des années précédentes (6 mois environ). La durée des procédures de recours contre les demandes de permis de construire ordinaires (donc antérieures au commencement des travaux) a été de 140 jours en moyenne, soit nettement moins que celle des procédures introduites après coup (170 jours). La politique de l'Office juridique pour les recours en matière de construction, visant à réduire le plus possible la durée de la procédure et à accorder la priorité aux projets particulièrement importants, a donc été payante. L'élément décisif dans cette diminution générale de la durée de la procédure est aussi la possibilité de classer l'affaire en cas de retrait du recours ou de modification du projet. Il faut noter, à ce propos, que la proportion des affaires classées varie beaucoup. C'est un point sur lequel l'Office juridique a peu d'influence.

Produit «Prestations juridiques»

L'année a été celle de l'entrée en vigueur de la loi sur la régle des mines et de la loi sur les déchets. De plus la loi d'organisation dans sa version révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Cette dernière a permis le transfert à la TTE de l'Administration des domaines de la Direction des finances et de la section signalisation de la Direction de la police et des affaires militaires. La révision de la loi sur l'alimentation en eau et du décret sur les redevances dues pour l'utilisation des eaux, qui prévoyait une modification des bases de calcul, a recueilli, lors de la consultation, un écho largement favorable. La commission consultative du Grand Conseil a cependant refusé d'entrer en matière sur les projets, ce qui a amené le Conseil-exécutif à retirer l'affaire. Une modification du décret sur le financement des routes est en préparation; le décret permettra au canton de répartir entre les communes la part du produit de la RPLP qui lui revient, pour la construction des routes. Les nouveaux critères de calcul ne seront applicables pour les communes qu'à partir de 2006. Les travaux de promotion de MINERGIE dans le cadre de la loi sur l'énergie ont débuté, de même que la préparation d'une loi sur la participation du canton à la société BKW FMB Energie SA. Les deux projets sont lancés à la demande du Grand Conseil. La nouvelle péréquation financière fait disparaître les subventions fédérales à la mensuration officielle, ce qui implique la refonte totale de la loi afférente. Les principes de législation NOG trouveront ici une application conséquente.

En plus de ces importants travaux d'élaboration et de révision des lois et des décrets, l'Office juridique a aussi consacré du temps à la mise au point de diverses ordonnances. Il s'agissait surtout de textes relatifs aux domaines de l'eau, des eaux usées, de l'aménagement des eaux, du cadastre, de l'organisation et des émoluments.

Conformément au mandat contenu dans la loi sur les subventions cantonales, l'Office des ponts et chaussées a soumis à un contrôle de résultats les subventions versées pour les plans de protection des rives, la réalisation des mesures et l'entretien des rives selon la loi sur les rives des lacs et des rivières; il a en outre rédigé, le 25 septembre 2001, un rapport à l'intention du Conseil-exécutif. Celui-ci prévoit diverses mesures: un délai doit être imparti aux communes pour la réalisation du plan de protection des rives et les consé-

quences à attendre du non-respect du délai doivent être déterminées. Il convient de supprimer les subventions d'entretien des chemins des rives et d'augmenter celles qui ont trait aux espaces libres (non bâtis). Il y a lieu de fixer les subventions aux travaux d'entretien. Le Conseil-exécutif renonce actuellement à la mise en œuvre des mesures proposées, car les trois premières ne seraient réalisables qu'au prix d'une modification de la loi sur les rives des lacs et des rivières. La législation sur la construction des routes traite déjà de la pratique de l'entretien. Le Conseil-exécutif a donc mandaté la TTE de vérifier, dans le cadre de la révision totale prévue de la loi sur la construction et l'entretien des routes, dans quelle mesure les chemins de rives doivent être intégrés à cette loi.

En raison de la présence en son sein de l'Office des bâtiments et de celui des ponts et chaussées, la TTE joue un rôle important dans les marchés publics. Comme par le passé, les autorités à différents niveaux demandent donc souvent l'avis de l'Office juridique.

9.2.3 **Office de coordination pour la protection de l'environnement**

Les prestations de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement forment un seul groupe de produits («Coordination de la protection de l'environnement») comprenant deux produits.

Produit «Promotion du développement durable dans le canton de Berne»

Des guides importants sont disponibles: La brochure «Evaluation de la durabilité/Introduction et guide» aide, dans la pratique, tous les services à mettre au point et à mener des évaluations de la durabilité (www.kus.bve.be.ch → développement durable → évaluation de la durabilité). Concrètement, plusieurs évaluations de la durabilité ont été menées: «Jurierung Architekturwettbewerb von Roll-Areal» (évaluation du jury dans le concours d'architecture portant sur le terrain von Roll), «Verkehr-intensive Vorhaben an ESP-Standorten» (projets induisant un trafic important sur les sites PDE), et «Schneeparadies Hasliberg-Titlis» (paradis des neiges Hasliberg-Titlis). La liste des projets soumis à évaluation de durabilité («Check Nachhaltigkeitsrelevanz») permet aux services administratifs de vérifier si les projets envisagés sont importants pour le développement durable dans le canton de Berne (www.be.ch/relevanz). Une petite exposition itinérante a été réalisée pour informer la population sur les aspects les plus importants du développement durable dans le canton de Berne. Pour la première fois, la TTE a proposé à ses agents des cours sur le thème du développement durable. 60 personnes environ ont suivi le cours de base dont 15 ont en outre participé à un cours sur l'évaluation de la durabilité.

Depuis le début du réseau de compétences A21L (reposant sur une coordination entre le canton, les communes et les prestataires de services privés dans le domaine du développement durable) le 1^{er} janvier, plusieurs communes ont montré de l'intérêt pour une éventuelle coopération. Au cours de cette année d'exploitation pilote, deux communes se sont associées à ce réseau de compétences. Comme les années précédentes, la journée d'information pour le développement durable dans la commune a suscité un grand intérêt. 70 personnes représentant 40 communes y ont pris part. Des exemples pratiques de mise en œuvre y étaient développés.

L'importance d'Internet comme outil de communication s'est affirmée dans les efforts entrepris pour expliquer comment préserver les ressources naturelles et comment protéger l'environnement. Le site Internet de l'OCE (www.kus.bve.be.ch) a été entièrement remanié et mis à jour. L'offre en ligne sur l'éducation à l'environnement comporte désormais un «Aperçu (avec évaluation) des publications du canton de Berne convenant à l'enseignement scolaire». D'autres publications sont désormais disponibles en français, notamment le vade-mecum «Développement durable dans la commune» et le dépliant «L'écologie sur le lieu de travail».

L'OCE représente les intérêts de l'environnement dans divers

comités intercantonaux et inter-Directions. Dans l'année écoulée, les activités du groupe de travail «Gestion coordonnée des places de stationnement» sont à relever: La généralisation du «Modèle des prestations kilométriques» a permis de simplifier le traitement du trafic dans la procédure EIE. Le Cercle Bruit, réunion des services cantonaux de lutte contre le bruit, s'est désormais constitué en association. L'OCE, qui représente le canton de Berne, a organisé sur le Gurten la première assemblée générale de cette association.

Produit «Impact sur l'environnement de projets importants (EIE)»

Le nombre de projets soumis à une EIE dans l'année écoulée (47) est nettement supérieur au chiffre de 2003 (34). 17 projets se rapportent à des installations d'élevage d'animaux de rente (11 en 2003). Les projets relatifs au traitement et à l'élimination des déchets (2004: 10; 2003: 1) sont en forte augmentation. Le nombre de projets concernant les installations induisant un trafic important comme les centres commerciaux et les centres de distribution a doublé (2004: 6; 2003: 3) 29 projets (36 en 2003) ont fait l'objet d'une EIE, dont 26 ont montré des résultats positifs. Ces résultats positifs sont le fruit d'un important travail de coordination (collaboration au sein de comités de projet, conseil technique et suivi de la procédure) qui a permis une meilleure gestion des projets sur les plans de la procédure et de l'environnement.

Depuis 3 ans environ, l'OCE cherche à optimiser la procédure des EIE en visant une exécution plus efficace et plus rapide, ceci en collaboration avec les services spécialisés et les autorités responsables. 16 nouvelles notices réunissent les expériences et renseignements selon le type de destinataires. L'atelier d'EIE désormais traditionnel, organisé conjointement par les cantons de Berne et de Soleure pour promouvoir la collaboration des bureaux d'étude d'impact, a été très suivi. Les thèmes de l'atelier avaient trait au trafic, aux chantiers et à leur suivi environnemental ainsi qu'à l'énergie. La collaboration intercantonale a été renforcée afin d'harmoniser la mise en application de l'EIE et de concentrer les ressources. La parution, dans les cantons romands et à Berne, des Recommandations sur le contenu des rapports d'impact sur l'environnement, sous l'égide du grEIE, ainsi que la création d'un groupe intercantonal spécialisé EIE de Suisse alémanique (Fachgruppe UVP der Deutschweiz) sont des résultats importants qu'il faut signaler.

9.2.4 Office du cadastre

Les prestations de l'Office du cadastre forment un seul groupe de produits («Mensurations et information géographique») comprenant quatre produits.

Les mesures ESPP pour l'Office du cadastre sont mises en application avec détermination, comme en témoignent les premiers résultats positifs. Comme par le passé, l'Office du cadastre est confronté à un volume de travail très important en raison des nouveaux développements dans le domaine des informations géographiques, ce qui en soi est réjouissant. Les travaux actuels – en particulier la réalisation en cours de la banque cantonale de données géographiques – permettent de grands espoirs.

Produit «Pilotage et réalisation de la mensuration officielle»

La mensuration cadastrale est aujourd'hui disponible sous forme numérique sur une surface légèrement supérieure à 60 pour cent du territoire du canton de Berne. La moitié environ de ces données de mensuration se base sur une mensuration définitivement reconnue, répondant sans réserve aux critères de qualité d'une mensuration officielle. L'autre moitié a été numérisée provisoirement à partir de plans cartographiques, vieux, pour certains, de plus de 140 ans. Elle ne répond pas ou ne répond que partiellement aux exigences de qualité requises. Ce taux de couverture remarquable répond partiellement aux attentes pressantes des usagers de la mensuration officielle. Les autres souhaits – à savoir la possibilité

d'obtenir facilement des données à prix modéré, dans un petit nombre de centres de compétences – pourront être réalisés à partir de 2005 dans les cinq groupements régionaux, grâce à la collaboration étroite avec les géomètres conservateurs locaux.

A la suite de la création de la nouvelle commune de Wald (fusion de Englisberg et de Zimmerwald) et de celle de Wichtrach (fusion de Niederwischtrach et de Oberwischtrach), il a fallu créer de nouveaux arrondissements du registre foncier. Ceci a permis de faire l'économie d'une nouvelle numérotation des biens-fonds.

Produit «Bases géodésiques et limites territoriales»

Les mesures ESPP sont mises en œuvre avec détermination. Le nombre de points fixes pour lesquels le canton est responsable sur les plans de l'entretien et de la documentation a de nouveau diminué conformément au Concept des points fixes. La réduction du nombre de points fixes sera réalisée dans le cadre des renouvellements donnant droit à des subventions. Les points restants seront sélectionnés compte tenu des critères de qualité, de sécurité, d'accessibilité, d'utilisation technique et d'homogénéité sur tout le territoire cantonal. A l'exception de quelques rares territoires dans l'Oberland bernois, cette réduction a pu être menée à bien ces dernières années sur l'ensemble du territoire cantonal. Les effets pratiques de ces travaux se révèlent d'ores et déjà dans la conservation en cours, tout comme dans la mise à jour périodique des points fixes (réalisée pour la première fois cette année).

Produit «Distribution d'informations géographiques»

Le Grand Conseil ayant donné son accord en février pour la réalisation de la banque de données géographiques du canton de Berne, les travaux liés au projet ont été poursuivis conformément à leur caractère prioritaire. Les appels d'offres pour le développement des applications et pour l'exploitation de la banque de données géographiques ont été lancés en juillet. Quatre offres ont été réceptionnées pour chacun de ces deux domaines. La procédure d'évaluation a permis de retenir des solutions irréprochables, aussi bien sur le plan du prix que sur celui de la qualité, ce qui a permis de lancer la réalisation du projet à la fin de l'année. Dès 2006, la banque de données géographiques doit pouvoir fonctionner pour un grand nombre d'utilisateurs. La banque centrale est une condition de base importante pour disposer de données géographiques normalisées.

Le système cantonal d'information sur les données relatives aux immeubles (GRUDIS) fait l'objet d'un usage intensif à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration cantonale. Une modification de l'ordonnance GRUDIS a élargi le cercle des utilisateurs et utilisatrices. Désormais, les banques, par exemple, peuvent accéder à des données les intéressant. L'utilisation de GRUDIS a été élargie (projet GRUDIS, bloc de réalisation 3), ce qui permettra à l'avenir aux utilisateurs et utilisatrices d'accéder à des plans numériques.

Produit «Création et mise en application de conditions cadres durables pour l'information géographique»

En collaboration étroite avec les offices cantonaux concernés et avec les entreprises privées concernées, des modèles de données ont été élaborés et testés dans le cadre de projets pilotes, dans les domaines des plans d'affectation et des plans d'aménagement du paysage (CEP). La normalisation crée la condition nécessaire à la saisie des données géographiques selon des critères uniformes dans les communes et les régions, et ensuite à leur regroupement au plan cantonal.

Les dispositions nécessaires à la normalisation, à la gestion et à la diffusion des données géographiques doivent être édictées au niveau de l'ordonnance. Dans l'année sous rapport, un groupe de travail s'est formé pour élaborer l'ordonnance cantonale sur les données géographiques. Une consultation a d'abord eu lieu dans les milieux concernés. La consultation officielle de l'ordonnance a lieu début 2005 et l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} avril 2005.

9.2.5 Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets

Groupe de produits «Protection des eaux et du sol»

Produit «Assainissement»

L'assainissement est depuis plusieurs années en pleine mutation. Certes, l'infrastructure est largement réalisée (plus de 95% des eaux usées sont traitées dans des stations d'épuration). Dans le milieu bâti, une technique d'assainissement différenciée composée d'infiltration des eaux de pluie, de rétention et de séparation des eaux parasites s'est imposée ces dernières années. Il s'agit à présent de gérer et d'entretenir rationnellement les infrastructures d'assainissement, qui sont coûteuses (d'une valeur de 8,5 mia de francs au total). Après une phase de construction intensive, les activités se concentrent aujourd'hui sur le contrôle, l'entretien, la rénovation et l'optimisation des installations. Le plan sectoriel d'assainissement (rapport VOKOS), publié à la fin de l'année, montre que, dans plusieurs syndicats d'épuration, les mesures d'assainissement à prendre pour réduire les apports élevés d'eaux parasites doivent être poursuivies de manière intensive. L'objectif du rapport VOKOS vise – pour les dix prochaines années – à faire tomber la part des eaux parasites à moins de 50 pour cent. Il faut aussi poursuivre prioritairement le traitement des demandes d'autorisation en matière de protection des eaux et professionnaliser la réception et le contrôle des installations privées d'évacuation des eaux des biens-fonds. Les relevés actuels montrent que nombre de ces installations sont en mauvais état.

Produit «Epuración des eaux»

Les dernières mesures préconisées dans le rapport VOKOS de 1997 comme étant nécessaires dans les stations d'épuration ont été prises. Les prestations se sont nettement améliorées dans les extensions récemment mises en service des STEP de la région de Berne, de Gessenay, Adelboden, Tavannes, Wangen, etc. 25 petites et moyennes STEP se voient attribuer une priorité élevée dans le plan sectoriel d'assainissement 2004. Le rapport «Déficits et priorités en matière de traitement des eaux usées» regroupe désormais les évaluations des STEP effectuées au cours de l'année. A la suite du rejet par le Tribunal fédéral du recours contre l'extension de la STEP de Worblental, ce dernier grand projet de redimensionnement s'est vu accorder un permis de construire.

Produit «Protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat»

Plusieurs projets importants d'installations industrielles de traitement des eaux usées ont été commencés ou réalisés dans l'année écoulée. Différentes raisons expliquent la mise en œuvre de ces projets: soit les installations existantes ne peuvent plus, en raison de l'augmentation des volumes d'eau à traiter, satisfaire aux exigences de qualité des eaux usées; soit les installations, de par leur âge ou leur structure, comportent un risque trop élevé au niveau de l'exploitation; soit encore la station d'épuration communale est trop sollicitée ou présente des dysfonctionnements en raison de la présence d'eaux usées industrielles. Nombreuses sont les entreprises qui ont des projets importants pour le traitement des eaux usées industrielles. Citons la fabrique de papier d'Utzenstorf, l'entreprise Nestlé à Konolfingen, la sucrerie d'Aarberg, la cartonnerie de Deisswil et l'entreprise GZM de Lyss.

Le secteur industriel a consenti des investissements importants, ou devra encore le faire. Il faut rappeler ici que les installations privées ne donnent pas droit à des subventions du Fonds d'assainissement et doivent donc supporter elles-mêmes les coûts en capital et les coûts d'exploitation. Dans le contexte économique actuel, il faut, avant tout investissement dans les installations de traitement des eaux usées, se poser la question fondamentale de la nécessité des travaux en procédant à une évaluation soigneuse du rapport coût-utilité.

Produit «Protection des eaux souterraines et extraction»

La feuille d'enquête et la banque de données relatives au cadastre des infiltrations ont été comme prévu mises à la disposition des communes début 2004. Pour le cadastre d'infiltration, une liste des communes prioritaires a été établie dans le cadre du plan d'assainissement. Il s'agit ici de communes dont le sous-sol contient des réserves d'eau souterraine utilisées ou utilisables et pour lesquelles une infiltration inadéquate d'eau de pluie représenterait un réel danger. Le cadastre d'infiltration communal est établi dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes. La qualité des eaux souterraines est, comme par le passé, examinée au moins une fois l'an dans le cadre du programme cantonal de surveillance. Les analyses de qualité des eaux souterraines sont publiées chaque année dans l'annuaire hydrologique du canton de Berne. Comme auparavant, la surveillance des eaux souterraines est complétée par les programmes de surveillance de la Confédération NAQUA trend et NAQUA spez.

Produit «Citernes»

Les cantons ont été informés au printemps qu'en raison des mesures d'économie à l'OFEFP, il était prévu de renoncer à l'obligation d'inspecter les citernes et de supprimer l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL). En consultation, le Conseil-exécutif a repoussé ce démantèlement lourd de conséquences. A la fin de l'année, le Conseil fédéral a transmis au Parlement une proposition de modification de la loi et en a informé les cantons. Le contrôle des citernes a cependant été maintenu dans son envergure actuelle: la section concernée a traité environ 770 demandes de permis de construire portant sur une installation d'entreposage. De même, le stockage de plus de 9000 m³ de mazout, de carburant diesel ou d'essence a été autorisé. Il y a eu plus de 8 500 révisions de citernes et 7500 services d'entretien à des appareils de détection des fuites. Plus de 11000 sommations de contrôle ont été envoyées. Environ 500 conseils et 450 contrôles sont venus compléter les prestations fournies.

Produit «Pollution des eaux et service des sinistres»

Comme les années précédentes, le nombre d'alarmes du service de piquet de l'OPED a légèrement diminué, passant de 86 à 84. La plupart des pollueurs ont pu être identifiés. Le canton n'a donc pas dû prendre à sa charge les frais d'assainissement pour dommages causés à l'environnement par des pollueurs inconnus. Il n'y a pas eu non plus de catastrophes à l'occasion desquelles le service de piquet de l'OPED a été amené à intervenir.

Produit «Surveillance des eaux»

Lac de Thoune: Les résultats de la campagne 2004 ont été présentés dans le troisième rapport intermédiaire «Gewässerbelastung durch Sprengstoffe im Thunersee» (pollution des eaux par des explosifs dans le lac de Thoune). Aucune présence d'explosifs n'a pu être détectée dans les échantillons d'eau prélevés à différentes profondeurs et en diverses saisons. La méthode d'analyse développée à cet effet montre ses limites dans les valeurs faibles (ordre de grandeur du nanogramme par litre). De même les échantillons de sédiments lacustres prélevés près des stocks de munitions noyés dans le «Beatenbucht» ne comportaient pas de traces d'explosif. Le rapport final est attendu pour 2005.

Lac de Brienz: fin mars, le Conseil-exécutif a accordé un crédit pour des analyses détaillées dans le cadre du projet «Ecosystème du lac de Brienz». Les travaux ont commencé au printemps et s'achèveront à mi-juin 2006. Les premiers résultats intermédiaires ont été présentés en novembre à l'occasion d'un atelier scientifique.

Lacs du Pied du Jura: Depuis janvier 1999, les lacs de Bienne, de Morat et de Neuchâtel sont examinés dans le cadre d'un programme de mesures coordonné des cantons de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel. La saisie des données physiques du lac de Morat ainsi que les analyses de phytoplancton le concernant sont effectuées au Laboratoire de la protection des eaux et du sol (LPES). Les

examens communs des lacs des 3 cantons se sont avérés efficaces et rapides (cf. www.les3lacs.ch).

Cours d'eau: Le prélèvement des données pour l'ensemble du canton est achevé. Environ 150 tronçons de cours d'eau touchés par d'importantes interventions structurelles entre 1997 et 2003 sont à présent répertoriés et classés.

Produit «Protection du sol»

Dans les installations de tir, les buttes pare-balles ainsi que le sol situé à proximité sont pollués par des substances nocives. Les périmètres très pollués sont inutilisables et doivent être clôturés ou assainis. Afin d'éviter le transport de substances nocives sur des sites non contaminés, les travaux de déplacement de terre ne peuvent être réalisés qu'avec l'accord du service spécialisé. Il y a, dans le canton de Berne, environ 700 sites d'installations de tir. Dans 50 pour cent des cas, les responsables ont réagi en planifiant l'assainissement de leur installation.

Groupe de produits «Gestion des déchets»

Le contrôle systématique de l'élimination des déchets spéciaux des garages se poursuit.

Produit «Elimination des déchets»

L'ordonnance sur les déchets a été édictée par le Conseil-exécutif en février la loi sur les déchets ayant été adoptée par le Grand Conseil en 2003. Le projet de gestion des déchets de chantier destiné à la mise en application des nouvelles dispositions de la législation sur les déchets a été lancé. Une convention de gestion post-fermeture a été conclue avec la chimie bâloise pour la décharge de déchets spéciaux de Teufthal. Les conventions de gestion post-fermeture pour les décharges de Teufthal et de Türlacher ont été adaptées aux nouvelles circonstances. 27 autorisations pour la réception de déchets spéciaux ont été renouvelées, ce qui correspond à un tiers des autorisations délivrées à des preneurs de déchets spéciaux.

Le projet «Entreprises de récupération de voitures usagées et de métaux» est dans sa phase d'application. Sur 85 entreprises inspectées, 14 n'étaient pas des entreprises de démolition de voitures, 8 ont été fermées, 16 ont reçu une autorisation d'exploitation. Pour 37 d'entre elles, des mesures d'application sont en cours et pour 11 d'entre elles des procédures de remise en état ont été lancées. La collaboration fructueuse avec l'Association pour le contrôle des chantiers (Baustellenkontrolle) s'est poursuivie. Le rétablissement de la situation conforme au droit a été ordonné dans de nombreux cas, en particulier s'agissant du traitement illégal de déchets de chantier. Des abus lors de l'élimination de ballast de chemin de fer ont été découverts grâce à une étroite collaboration avec les CFF.

Produit «Sites contaminés»

Le transfert de l'actuel Inventaire des sites contaminés ou potentiellement contaminés dans le Cadastre public des sites pollués s'est poursuivi.

Sites de stockage définitif: Fin 2003, seuls 38 pour cent des propriétaires fonciers ont été informés de l'inscription de tout ou partie de leur(s) bien(s) au cadastre des sites pollués. A la fin de l'année, ce pourcentage était monté à 82 pour cent. A ce propos, 983 sites (soit 55%) sont inscrits, de manière valable, au cadastre. Dans les autres cas, un délai d'opposition est en cours ou les oppositions sont actuellement en cours de traitement. En tout, 100 sites ont déjà pu être effacés de l'Inventaire des sites contaminés ou potentiellement contaminés. En ce qui concerne ces sites les travaux devraient être terminés, selon le programme, d'ici à fin 2005.

Aires d'exploitation: Un programme élaboré en 2005 prévoit de transférer d'ici à fin 2008 les aires d'exploitation au Cadastre des sites pollués. Le traitement de ces sites se fait branche par branche et est exécuté par le personnel de la section. Les premières per-

sonnes informées ont été les propriétaires de 240 entreprises de nettoyage de textiles. Le Cadastre des sites pollués a, en outre, été complété par un cadastre des grottes et dolines contaminées par des déchets dans le Jura bernois et dans l'Oberland.

9.2.6

Office de l'économie hydraulique et énergétique

Les activités de l'OEHE ont déjà été réunies en groupes de produits dans le cadre du projet pilote NOG 2000. Pour connaître les détails sur la manière dont les prestations ont été fournies, on se référera comme les années précédentes au compte d'Etat, au chapitre «Comptes spéciaux». Les principaux thèmes abordés dans l'année sous rapport étaient les suivants:

Groupe de produits «Economie hydraulique»

Produit «Utilisation de l'eau»

Dans l'année écoulée, de nouvelles concessions ont été accordées à la centrale de Matten à Berne et à la centrale du cours inférieur de la Suze à Bienne. La réfection du barrage de la centrale hydraulique de Mühleberg a commencé. Même sans avoir encore été déposée par la KWO, la demande de surélévation du barrage du Grimsel a déjà suscité des discussions.

Produit «Alimentation en eau»

Les prescriptions en matière d'amortissement pour l'alimentation en eau et l'épuration des eaux usées ont été uniformisées à la faveur d'une modification de l'ordonnance sur l'alimentation en eau déclenchée par la motion Kiener Nellen. Les minima d'attributions au financement spécial, très discutés, ont été fixés à 60 pour cent. Le Conseil-exécutif a proposé des modifications dans la loi sur l'alimentation en eau et dans le décret sur les redevances dues pour l'utilisation des eaux, en rapport avec le versement de subventions provenant du Fonds pour l'alimentation en eau potable. Or, la commission consultative du Grand Conseil n'est pas entrée en matière sur ces propositions, ce qui a incité le Conseil-exécutif à retirer l'affaire.

Produit «Gestion des débits»

Le projet «Ouvrage de décharge des crues du lac de Thoune» prévoit actuellement une galerie d'évacuation d'eau depuis le canal de navigation jusqu'en aval de la centrale de Thoune. Le règlement de régulation doit être adapté à ces circonstances et à la nouvelle régulation du lac de Brienz en cours de planification.

Produit «Correction des eaux du Jura»

La correction des eaux du Jura (CEJ) a revêtu une signification particulière à l'occasion du 200^e anniversaire de la naissance de Johann Rudolf Schneider. L'administration a contribué à la réalisation de l'exposition sur l'histoire de la CEJ au château de Nidau.

Groupe de produits «Economie énergétique»

Ces deux dernières années, la stratégie énergétique a été élaborée et adoptée par le Conseil-exécutif. Le Grand Conseil a rejeté cette stratégie en novembre en imposant des charges au gouvernement. Le thème central de la discussion était le maintien en fonctionnement et le remplacement futur de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Produit «Rendement énergétique»

MINERGIE a une nouvelle fois été un thème central dans l'année sous rapport. Le canton a montré son engagement par de nombreuses mesures directes et indirectes. Il a en premier lieu traité de nombreuses demandes de subvention (env. 700). Il a fait un travail

de sensibilisation du public, en se présentant notamment dans trois foires, en organisant 18 cours, en menant une activité d'information intensive (1300 conseils) et en se faisant connaître par les médias – touchant de la sorte jusqu'à 4 millions de personnes. Grâce à la coopération intercantonale, les mesures ont gagné en efficacité. L'installation de chauffages au bois a fortement augmenté et des interventions au Grand Conseil demandent, à ce sujet, que le soutien soit encore plus marqué. Pour l'heure, les moyens financiers nécessaires font défaut.

9.2.7 Office des ponts et chaussées

Les activités de l'OPC ont été réparties en groupes de produits dans le cadre du projet pilote NOG 2000. Les détails des prestations se trouvent, comme les années passées, dans le compte d'Etat sous le chapitre «Compte spécial». Les principaux thèmes abordés dans l'année écoulée ont été les suivants:

Groupe de produits «Routes cantonales»

Par mesure de sécurité, le tunnel pare-avalanches du Mitholz a dû être fermé le 23 juillet à la circulation en raison de l'éclatement du béton et de fissures. La liaison avec Kandersteg a d'abord été rétablie par une piste de chantier puis, dès le 30 juillet, par un contournement réalisé dans l'urgence. Le tunnel a été préservé de l'écroulement par des étaçons en bois. Fin 2003, la justice a donné l'ordre de procéder à un examen des causes. En effet, toutes les parties impliquées ne sont pas parvenues à accepter un accord sur les examens nécessaires. L'OPC a déposé des demandes d'enquêtes en la matière.

A la fin de l'année, le Tribunal administratif a rejeté complètement le recours concernant le contournement d'Erndtal. Il n'y a pas lieu de croire que le principe de la stabilité des plans est violé en raison d'un changement total de la situation financière. Le Grand Conseil prendra vraisemblablement la décision sur le crédit nécessaire au cours de la session d'avril 2005. En novembre, après deux ans et demi de travaux, la nouvelle traversée routière de Köniz (Könizstrasse et Schwarzenburgstrasse) a officiellement été ouverte au trafic. Il en est de même du pont renforcé et rénové, accessible au trafic de 40 tonnes, sur le tronçon Berne-Schwarzenburg. L'année a également été celle de la fin des travaux d'aménagement de la Tiefenau et de la Worblaufenstrasse à Worblaufen. Ceci permet donc de réaliser l'accès aux nouvelles constructions prévues dans le PDE de Worblaufen.

Les travaux de réalisation de la traversée de Cormoret dans le Jura bernois sont achevés. Au pied sud du Jura, des travaux de construction ont été entrepris à Perles et à Longeau au titre de mesures d'accompagnement pour l'A5. A la suite de l'achèvement du nouveau tronçon ferroviaire des CFF de Mattstetten à Rothrist (Rail 2000), la collaboration de l'Office des ponts et chaussées a permis d'achever de nombreux ouvrages de croisement, et de procéder à des aménagements de routes cantonales et de cours d'eau. A cette occasion, le viaduc de 340 m de Roggwil, construit il y a 30 ans, a été rénové.

Groupe de produits «Routes nationales»

Dans le domaine des routes nationales, les buts fixés ont, dans l'ensemble, été atteints. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a avalisé la première partie du projet définitif de la branche Est du contournement de Bienne par l'A5. D'entente avec l'OFROU, l'élaboration du projet de détail des tunnels de Büttenberg et de Längholz a déjà pu commencer. Tout le projet relatif à la branche Ouest a encore fait l'objet d'un examen critique. En collaboration avec la Confédération et les communes, il a été possible, dans le secteur

de Bruggmoos, de mettre au point une solution intéressante sur les plans du coût et de l'espace. Le rapport final afférent sera disponible début 2005.

En ce qui concerne le tunnel de Moutier de la Transjurane (A16) Roches-Court (blocage de la foreuse), il a été décidé, conjointement avec l'OFROU, de continuer les travaux sur quatre voies (deux tubes séparés, un dans chaque direction). Les travaux de percement progressent, selon le nouveau plan, dans des conditions de sécurité maximales. La date d'inauguration est maintenue en 2011 sans modification de l'objectif initial. En ce qui concerne le tunnel de Neufeld sur l'A1 à Berne, l'OFROU a approuvé une solution plus satisfaisante pour l'embranchement Sud (Tiefenaustrasse). Celle-ci devra faire l'objet d'une procédure de dépôt public.

Groupe de produits «Protection contre les crues»

Le plan cantonal d'aménagement des eaux pour la protection contre les crues du lac de Thoune a été mis en procédure de participation. La galerie d'évacuation d'eau prévue entre le canal de navigation et la centrale doit, entre autres, permettre une protection adéquate contre les crues. A Aarberg, la revitalisation de l'ancien cours de l'Aar est terminée.

Groupe de produits «Produits spéciaux»

Après évaluation des 200 avis émis dans la procédure de participation, l'OPC dispose des bases du plan directeur cantonal vélo (PDC Vélo), avec quelque retard (ACE du 22 décembre 2004). Dans le cadre de la révision de la législation sur la circulation routière et de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP), le domaine «signalisation et marquage» de l'Office de la circulation routière et de la navigation a été transféré à l'Office des ponts et chaussées. Les collaborateurs concernés ont déménagé à la Reiterstrasse le 1^{er} octobre 2004.

9.2.8 Office des transports publics

Groupe de produits «Infrastructure et matériel roulant»

La base des prestations est fournie par le crédit cadre d'investissement 2001–2004 de 177 millions de francs approuvés par le Grand Conseil (dont deux tiers sont à la charge du canton et un tiers à la charge des communes). D'autres crédits importants affectés aux infrastructures de transports publics proviennent des caisses de la Confédération et des entreprises de transport elles-mêmes. A la fin de l'année, le crédit-cadre avait été épuisé par des engagements pris dans l'optique de subventions d'investissement. Le 15 juin 2004, le Grand Conseil a approuvé un nouveau crédit-cadre pour la période 2005–2008.

Produit «Investissement dans les infrastructures»

Le 12 décembre, la 1^{re} étape de Rail 2000 et du RER Berne 2005 a été lancée. La modification complète de la structure des horaires de transport a imposé aux CFF et aux entreprises de transport concessionnaires de nombreuses modifications d'infrastructure. Tous les aménagements nécessaires à l'exploitation ont pu être réalisés à temps pour ce changement d'horaire. Par contre, la demande de crédit pour le projet «Tram Bern West» a été rejetée de justesse en votation populaire (cantonale) le 16 mai. Sur la base de motions adoptées par le Grand Conseil, la planification du projet a été reprise afin d'assurer la nécessaire desserte de l'ouest de l'agglomération de Berne par les transports publics.

Produit «Investissement dans le matériel roulant»

Depuis 2002, la Confédération ne participe plus à l'acquisition de

matériel roulant. Le canton de Berne a aussi adopté cette pratique. Les entreprises de transport financent le matériel roulant nécessaire par des fonds propres dans la mesure du possible, et le reste en contractant des emprunts bancaires. En raison des coûts induits par les investissements, le canton participe toutefois comme par le passé aux procédures d'évaluation. Le changement de gestion d'exploitation du RER Berne et le remplacement de matériel roulant obsolète ont débouché sur d'importantes acquisitions de matériel roulant. Les véhicules suivants ont été mis en service lors du changement d'horaire du 12 décembre:

BLS Compagnie du chemin de fer du Lötschberg: 36 NINA et 10 GTW BOB;

Chemins de fer de l'Oberland bernois (BOB): 5 compositions articulées;

WAB Wengernalpbahn: 4 compositions panoramiques;

SBB Brünigbahn: 2 compositions «Spatz» pour le trafic régional.

Les entreprises régionales de bus et les réseaux urbains de transports publics ont procédé à des remplacements de routine. 63 projets de construction ferroviaire ont fait l'objet d'une prise de position dans le cadre de la procédure d'approbation des plans.

Groupe de produits «Offre de transports publics»

Les bases des prestations à fournir sont définies dans l'arrêté sur l'offre 2001–2004 du Grand Conseil et dans le programme gouvernemental de législature 2003–2006. Le 10 février 2004, le Grand Conseil a approuvé un nouvel arrêté sur l'offre pour la période 2005–2008.

Produit «Trafic international et national»

Le 26 mai, le Conseil fédéral a adopté le message et le projet de loi fédérale sur le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen des trains à haute performance (LRLGV) ainsi que le projet d'arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour la première phase du raccordement aux LGV. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de ne réaliser, dans un premier temps, qu'un programme minimal et de n'accorder qu'un crédit de 665 millions de francs pour le raccordement aux LGV. Cette idée a soulevé les protestations de 18 cantons (dont Berne), qui ont formulé leurs propres propositions. A la session de décembre, le Conseil national s'est décidé pour un programme de 1,3 milliard de francs (comme prévu dans l'arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics). Ce programme prévoit aussi 100 millions de francs pour l'aménagement de la ligne ferroviaire Berne–Neuchâtel et 40 millions pour la réouverture de la ligne Delle–Belfort. Le projet sera discuté au Conseil des Etats début 2005.

Par le raccourcissement des temps de parcours entré en vigueur le 12 décembre et d'autres prestations supplémentaires de Rail 2000, 1^{re} étape, l'intégration du canton de Berne au réseau ferroviaire national s'est considérablement améliorée.

Produit «Transport public régional et local»

Les prestations définies dans le rapport sur l'offre 2001–2004 ont été convenues avec les entreprises de transport dans les limites des consignes financières. Toutes les planifications en rapport avec l'introduction de Rail 2000, 1^{re} étape ont été réalisées dans les délais impartis. Le 12 décembre également, après d'intenses préparatifs, la communauté tarifaire intégrale «Libero» Berne/Soleure/Haute-Argovie est entrée dans les faits.

Des études de planification ont été engagées dans le cadre du développement à moyen terme du RER Berne. L'évolution à long terme des transports publics sera fixée dans le cadre de la stratégie et des programmes d'agglomération.

Produit «Transport touristique et autre»

Malgré les subventions d'exploitation accordées pour deux ans par

le canton pour la navigation bernoise (lacs de Thoune, de Brienz et de Berne), il n'a pas été possible de remédier aux difficultés financières des deux sociétés de navigation (BLS et SNLB). En collaboration avec le beco, des études ont été données en mandat pour établir quelle est la voie à suivre pour parvenir à un assainissement durable de la situation financière. Au vu des résultats de ces études, le Grand Conseil a accordé un crédit-cadre qui permettra à ces sociétés de mener à bien, en trois ans, les projets d'assainissement proposés. Durant l'année écoulée, sept prises de position ont été rédigées pour des installations de transport touristique, et cinq pour la navigation aérienne.

9.2.9 Office des bâtiments/Administration des domaines

Dans le cadre des mesures ESPP, l'arrêté visant à fusionner l'Office des bâtiments et l'Administration des domaines a été mis en application. Dès avril, la fusion a touché l'organisation du travail et, à partir de juillet, les deux anciens offices ont été regroupés à la même adresse. Du fait de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales légales le 1^{er} janvier 2005, la fusion est réalisée sur le plan formel jusque dans la dénomination de l'office, à savoir «Office des immeubles et des constructions» (OIC), ainsi que dans la suppression de dix postes de travail, liée à l'arrêté ESPP.

Le nouvel office représente désormais complètement le canton en ses qualités de propriétaire et de maître d'ouvrage. La fusion crée donc les conditions nécessaires à une gestion efficace et efficiente ainsi qu'au développement du parc immobilier du canton. Le catalogue de produits ci-dessous donne déjà un aperçu des tâches du nouvel office.

Groupe de produits «Exploitation des immeubles»

Produit «Entretien»

La section management de l'entretien a pour tâche de planifier les travaux d'entretien nécessaires au maintien de la substance, de la valeur d'usage et l'identité culturelle du parc immobilier cantonal. A côté des travaux de maintien de la valeur au sens strict, elle s'occupe aussi d'adapter les bâtiments pour une exploitation spécifique, de mettre à niveau leurs installations techniques ainsi que de traiter de questions de sécurité. Les mesures d'entretien s'orientent en fonction d'objectifs de gestion écologiquement et économiquement durables. Cela permet de gérer les immeubles de manière écologique et de faire baisser les coûts d'exploitation.

Au cours de l'année, les 16 responsables de l'entretien ont traité 580 projets (2003: 450). Comme l'année précédente, les dépenses se sont montées à environ 52 millions de francs. Ces coûts se sont répartis sur les domaines principaux suivants:

- Rénovation (rénovation intérieure, adaptations de locaux à des exploitations spécifiques) 16 mio (31%)
- Installations techniques (installations électriques, chauffage, aération, climatisation) 17 mio (34%)
- Enveloppe des bâtiments (façades, toits) 11 mio (22%)
- Abords des bâtiments/environnement (infrastructure) 8 mio (13%)

Suite au renforcement des prescriptions de protection contre les incendies et des normes de sécurité, un bon nombre de bâtiments doivent être mis aux normes techniques. La planification de ces projets a eu des répercussions importantes sur la charge de travail. A partir de 2005, les mesures de sécurité entreront dans la phase de réalisation et grèveront le budget dans une proportion plus importante.

Produit «Locations»

Dans l'année sous rapport, les recettes des locations et des affermes se sont chiffrées à 19,2 millions de francs, environ 3,5 pour

cent de moins que l'année précédente. Cette diminution s'explique par la vente de biens immobiliers qui ne répondaient pas directement aux besoins de l'administration cantonale.

Produit «Autorisations/concessions»

Le tarif des émoluments d'autorisation pour l'usage accru des eaux publiques et celui des redevances de concession pour l'usage particulier d'eaux publiques ont été augmentés dès le 1^{er} janvier. Il en résultera des revenus annuels supplémentaires de 450 000 francs environ (2,5 mio de francs pour l'année de référence).

Groupe de produits «Evolution du parc immobilier»

Produit «Planification du parc»

Une des activités principales a consisté à élaborer une stratégie immobilière pour les bâtiments de l'administration centrale à Berne. La concrétisation et la proposition de réalisation des mesures nécessaires auront lieu au printemps 2006.

Différentes études de faisabilité et des analyses de potentialités des espaces disponibles ou des problèmes existants des institutions cantonales ont été menées. On peut mentionner à titre d'exemple les travaux à effectuer dans l'auditoire de l'Université de Berne, les centres d'expertises et d'examens de Berne et de Thoun, le site du Schlossberg à Thoun, la planification générale de la SPU de Waldau et l'aménagement du quartier du Schermenweg à Berne. La vente et le reclassement de certaines parties de l'ancienne école d'agriculture de Schwand à Münsingen ont débuté. Dans le domaine des écoles, (niveaux secondaires II et III), de nombreuses études ont été menées sur l'occupation et la planification de mesures à Berne (Gymnase Lerbermatt), à Thoun (Gymnase Schadau) et dans le Jura (St-Imier et Moutier). L'Ecole professionnelle commerciale de Langenthal a également fait l'objet d'un concours. Le Conseil-exécutif est sur le point d'approuver le plan de facturation des loyers (sous-projet 4 CCPR). En outre, les bases nécessaires ont été élaborées dans le domaine du calcul de la rentabilité des immeubles et des consignes concernant les coûts standard au mètre carré.

Produit «Modification du parc par suite de projets de construction»

La remise en état de la section de dermatologie et l'incorporation de la division cellulaire au périmètre de l'hôpital de l'Ile ont pu être achevés sans dépassement de crédits, et inaugurés. En ce qui concerne le projet «Rénovation de la clinique pédiatrique», l'effort a porté particulièrement sur le concept de réalisation, le Conseil-exécutif ayant confirmé que les prestations définies doivent être mises en application selon les principes financiers contenus dans l'arrêté de crédit 2001, en particulier en tenant compte des mesures relatives à la sécurité sismique. Le maintien de l'exploitation de l'hôpital, parallèlement à sa remise en état, impose à toutes les personnes concernées des contraintes considérables. Le crédit complémentaire pour le projet IUC a été approuvé par le Grand Conseil en avril 2004. L'entreprise générale a débuté les travaux en tenant compte du schéma d'organisation actualisé. Les opérations préliminaires à l'exécution du système secondaire de la première phase (y compris appels d'offres) ont été activées conformément à l'échéancier.

Dans le domaine de l'Université, sur le site de von Roll, le concours d'architecture et la procédure de sélection pour l'équipe de planification sont achevés. Le rapport du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil concernant le crédit d'élaboration du projet de la première phase est en préparation. La réalisation du projet relatif à la clinique des petits animaux ainsi que celui de la radiologie centrale suit son cours dans le respect des délais fixés. La mise en service du nouveau bâtiment est prévue pour février 2005. Les travaux de remise en état de l'Institut de géologie sur le terrain de la Bühplatz avancent également dans les délais prévus. La mise en service de la première phase est prévue début 2005.

Le réaménagement de l'ancienne maternité pour l'Université se poursuit selon le programme. A la fin de l'année, l'entreprise totale avait réalisé l'ensemble des travaux liés aux systèmes primaire et secondaire, ce qui permet maintenant de procéder à l'équipement. Après approbation du crédit de réalisation par le Grand Conseil, la transformation et la rénovation de la Haute Ecole des Arts à la Fellerstrasse à Berne ont commencé. Le Grand Conseil a par contre rejeté le crédit de réalisation pour le réaménagement d'une serre au Jardin botanique de Berne, destinée à la recherche.

Grâce à un programme de construction très serré, le foyer d'éducation Lory à Münsingen a pu être terminé dans les délais fixés. Les travaux de transformation à l'Institut d'Anatomie à la Bühstrasse sont également terminés. En outre, plusieurs projets ont été lancés. Mentionnons le concours de projet pour la remise en état et l'extension de l'école Viktoria pour l'Ecole professionnelle de commerce et d'industrie, et les travaux préparatoires à la construction d'un centre d'expertises et d'examens pour la région de l'Oberland à Thoun.

Produit «Modifications et acquisitions de biens-fonds»

Des biens-fonds ont été vendus dans l'année écoulée pour un montant total de 17 millions de francs. Ces terrains n'étaient plus nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques. Mentionnons, parmi les objets vendus, les alpages Kiley dans le Diemtigtal pour 2,3 millions de francs, deux terrains à bâtir, l'un à Moosseedorf pour 1,8 million de francs et l'autre à Ostermundigen pour 3,9 millions de francs, ainsi que le presbytère de Wattenwil pour 480 000 francs. En outre, deux autres objets immobiliers transférés au canton dans le cadre de la liquidation de la société Dezennum Finanz AG (DEFAG) ont été vendus pour un montant total de 900 000 francs.

Produit «Location»

Dans le cadre de la cantonalisation des écoles professionnelles, tous les contrats de location ont pu être conclus le 30 juin. Le loyer annuel net s'élève à 7,66 millions de francs. Un contrat de location annuel de 149 900 francs a été signé avec la ville de Berne concernant le nouveau château de Bümpliz, qui abritera l'Office de l'état civil de l'arrondissement de Berne. Des locaux ont été loués à la Stauffacherstrasse 78 à Berne, pour un loyer annuel net de 179 640 francs; ils seront affectés aux deux instituts de technologie chirurgicale et de biomécanique ainsi qu'à la recherche évaluative en chirurgie orthopédique de l'Université de Berne. Des locaux ont été loués à la ville de Berne à la Morgartenstrasse 2a et 2c pour héberger la Haute école spécialisée bernoise; leur loyer annuel se monte à 1 061 775 francs.

Produit «Conseil en matière de subventions»

Les demandes de subventions dans le domaine des EMS et des hôpitaux ont considérablement augmenté dans l'année sous rapport. Sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), l'Office des bâtiments examine les projets, au cours de la procédure de rapport, sous les angles de l'opportunité et de la faisabilité et donne, pour chaque affaire, son avis sur l'avant-projet, sur le projet de construction et sur le décompte final. Des changements en profondeur se préparent dans le domaine de la politique du troisième âge. L'Office des bâtiments s'est donc pré-occupé tout particulièrement des conséquences sur la construction de la politique du troisième âge. Plus particulièrement, le programme-cadre des locaux pour les foyers de personnes âgées, en vigueur depuis 20 ans, doit être remanié.

9.3 Ressources humaines

9.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2004

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	31	16	28,15	12,60	40,75
Office juridique	6	11	5,00	6,75	11,75
Office de coordination pour la protection de l'environnement	3	5	2,85	3,05	5,90
Office du cadastre	19	3	17,40	2,70	20,10
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	55	16	50,23	12,60	62,83
Fonds des eaux usées	1	–	0,20	–	0,20
Fonds pour la gestion des déchets	1	–	0,80	–	0,80
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	44	9	37,20	5,80	43,00
Office des ponts et chaussées (NOG)	486	33	480,10	22,03	502,13
Office des transports publics	8	2	7,20	1,60	8,80
Office des bâtiments	41	19	36,30	13,89	50,19
Total de la Direction au 31. 12. 2004	695	114	665,43	81,02	746,45
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2003	698	111	668,78	79,33	748,10
	– 3	+ 3	– 3,35	+ 1,69	– 1,65

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	1	1	1,00	1,00	2,00
Office juridique	–	–	–	–	–
Office de coordination pour la protection de l'environnement	–	–	–	–	–
Office du cadastre	3	4	2,00	3,20	5,20
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	1	–	0,13	–	0,13
Fonds des eaux usées	2	–	1,63	–	1,63
Fonds pour la gestion des déchets	3	2	2,30	1,70	4,00
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	7	3	1,50	1,46	2,96
Office des ponts et chaussées (NOG)	3	–	0,60	–	0,60
Office des transports publics	2	–	1,80	–	1,80
Office des bâtiments	1	1	0,40	0,80	1,20
Total de la Direction au 31. 12. 2004	23	11	11,36	8,16	19,52

Tableau 2: Gestion des postes en 2004

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve*
Secrétariat général	3 715	3 928	+ 1 220
Office juridique	1 249	1 335	– 86
Office de coordination pour la protection de l'environnement	476	706	– 229
Office du cadastre	2 143	2 172	– 29
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 324	6 144	– 821
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 561)	3 818	– 257
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 917)	41 344	+ 3 573
Office des transports publics	978	1 036	– 58
Office des bâtiments	5 670	5 667	+ 3
Total de la Direction au 31.12. 2004	19 556	20 987	+ 1
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2003	19 556	21 323	+ 718
	0	– 336	– 717

* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	2004	2003	2002	2001	2000
Effectifs*	789,750	789,949	790,714	789,844	780,50
Postes occupés au 31. 12.	745,747	754,534	739,778	733,946	737,25
Taux d'occupation	94,43%	95,52%	93,56%	92,92%	94,45%
Entrées	78	80	89	107**	79**
Sorties	73	78	75	105	70
dont démissions	14	29	24	21	23
dont postes temp.	32	20	29	58	25
dont licenciements	–	1	3	–	–
dont retraites	27	25	15	25	22
dont décès	–	3	4	1	–
Taux de fluctuation	9,20%	9,87%	9,48%	13,29%	8,96%
Taux de démissions	1,77%	3,67%	3,00%	2,65%	2,95%

* = sans 10,95 postes de réserve du CE et 5,427 du fonds des postes financés par des tiers
 ** = dont 1 apprentie et 1 apprenti

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes en valeur absolue	en % (2003)	dont hommes en valeur absolue	en %
Classes de traitement 27–30	16	4	25,0	12	75,0
Classes de traitement 21–26	207	30	14,5	177	85,5
Classes de traitement 15–20	204	16	7,8	188	92,2
Classes de traitement 7–14	393	69	17,5	324	82,5
Classes de traitement 1– 6	44	29	65,9	15	34,1
Total	864	148	17,1	716	82,9

Dans les trois groupes de classes supérieurs, la part des postes occupés par des femmes a pu être légèrement augmentée.

9.3.2 Changement dans le personnel d'encadrement

Peter Vettiger, ingénieur en chef d'arrondissement à l'Arrondissement routier III (Bienne), a pris sa retraite le 30 juin. Kurt Schürch lui a succédé.

Au Secrétariat général, Andy Fischer a repris le 1^{er} novembre le poste de suppléant de la secrétaire générale. A la même date, son prédécesseur, Jürg Hefti, a changé de fonction au sein du Secrétariat général pour se consacrer à la planification des finances et des prestations, dossier dont l'importance va croissant.

9.3.3 Formation

Le séminaire des cadres a eu lieu les 25 et 26 octobre. Les sujets abordés étaient les suivants: évaluation de son propre rôle dirigeant, possibilités de changer de perspective et recherche de situations gagnant-gagnant.

L'introduction de l'outil informatique RENO a été l'occasion d'organiser un atelier pour tous les membres du personnel afin de les familiariser avec ce nouvel environnement de travail et avec diverses autres nouveautés informatiques. Ainsi, quelque 250 personnes ont suivi cette formation interne.

9.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Pourcentage croissant de femmes à la TTE

	Pourcentage de femmes par rapport à tous les collaborateurs						
	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Classes de traitement 27–30	25,0	23,5	17,6	17,6	17,6	17,6	6,3
Classes de traitement 21–26	14,5	13,7	12,3	11,0	11,2	9,0	10,6
Classes de traitement 15–20	7,8	7,0	7,1	6,3	5,8	5,4	6,4
Classes de traitement 7–14	17,5	17,7	16,9	16,0	16,3	15,9	15,2
Classes de traitement 1– 6	65,9	69,6	17,6	7,1	4,2	6,3	9,1
Total	17,1	17,1	13,5	12,5	12,4	11,8	12,0

L'engagement de Doris Haldner, nommée suppléante du chef de l'Office des bâtiments et responsable de la section Management d'objets, a permis d'augmenter la part de femmes occupant un poste de cadre de l'échelon supérieur de la hiérarchie; ce chiffre s'élève maintenant à 25 pour cent (voir tableau). A l'Office de l'économie hydraulique et énergétique, à l'occasion des restructurations réalisées dans le cadre de la NOG, une ingénieure a été promue cheffe de l'office; à l'Office du cadastre, il a été possible d'engager une femme pour l'un des deux nouveaux postes concernant la banque de données géographiques.

La suppléante de la secrétaire générale, Cornelia Diethelm, a été nommée représentante de la TTE à la Conférence du genre, nouvel organe inter-Directions (anciennement «De la parole aux actes»). En outre elle en assumera la direction. Lors de la traditionnelle Journée des filles (qui a lieu le deuxième jeudi de novembre), des filles âgées entre 10 et 16 ans (filles des membres du personnel ou de connaissances de ces derniers) ont pu participer aux programmes très attractifs des offices. Une vingtaine de filles ont répondu à l'invitation et, selon le sondage effectué, en ont retiré une impression positive des diverses tâches effectuées au sein de la TTE.

9.3.5

Remarques particulières

En été, une quinzaine de personnes de l'Administration des domaines ont déménagé à la Reiterstrasse. A la fin de l'année, cet office a fusionné officiellement avec l'Office des bâtiments pour former l'Office des immeubles et de constructions. Le Grand Conseil avait exigé la suppression de 10 postes dans le cadre de cette fusion. Cette réduction n'a pas pu être réalisée par les seuls départs naturels, si bien que trois licenciements étaient inévitables.

En octobre, onze personnes de la section de la signalisation routière de la POM ont changé de lieu de travail, certaines allant à la centrale de l'Office des ponts et chaussées et d'autres dans l'un des quatre arrondissements routiers. Ainsi, l'intégration de cette section dans l'Office des ponts et chaussées, décidée par le Conseil-exécutif, a été réalisée.

9.4 Programme législatif

Etat au 31 décembre 2004

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
– Loi sur les constructions – <i>projet suspendu (prévoir une autre voie, entre autres en raison des mesures ESPP)</i>		
– Loi sur l'alimentation en eau et décret sur les redevances dues pour l'utilisation des eaux (modification des bases de calcul)	8	
– Décret sur le financement des routes, taxes RPLP, modification	1	novembre 2005
9.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi sur l'énergie, Minergie, modification	1	février 2006
– Loi sur la participation aux FMB	1	

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Révision totale de la loi sur la mensuration officielle (suite à la RPT)	1	
9.4.4 Autres projets		
0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
4 = préavisé par la commission		

9.5 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement	Total des coûts de production en pleine exploitation	Coûts de production durant l'exercice	Durée de réalisation
		(en milliers de francs)	(en milliers de francs)	(en milliers de francs)	
4900 100 201/202....	INFOREIT	61,2	1)	2676	opérationnel
4900 100 20310	BRW-2000	107,9	230 ²⁾	30 ³⁾	1999/2004
4900 100 21020	CMS-Einsatz-BVE	77,8	20	–	2003/2004
4900 100 21110	RENO-BVE	564,8	90 ⁴⁾	–	2003/2004
4900 100 21210	Geodatenbank-BVE	376,5	1123	–	2004/2005
4900 100 21310	GRUDIS-RB3	85,5	40 ⁵⁾	–	2003/2004
4900 100 21410	Ablösung VINCA Cluster	74,0	2	1,5	2004
4900 100 21510	Datenarchivierung BVE	–	6)	–	2004/2005
4900 100 21610	Intranet BVE	35,9	15	–	2004
Total		1383,6	1520	2707,5	

¹⁾ Il n'est pas possible de définir les coûts de production en pleine exploitation, parce que INFOREIT constitue l'infrastructure de base et l'automatisation informatique de la TTE, et que ce projet n'est pas terminé.

²⁾ Sans la part de l'OFROU ni les développements.

³⁾ Exploitation partielle depuis 2004.

⁴⁾ Coûts de production centraux auprès de l'OA; coûts incombant à la TTE pour les tâches de soutien et de gestion par paquets informatiques.

⁵⁾ Parts de la JCE et de la FIN: également 40 chacune.

⁶⁾ Les coûts de production figureront dans un ACE qui sera établi en 2005.

9.6 **Contrôle des résultats des subventions cantonales**

Office	N° PdR	Brève désignation de la subvention cantonale	Degré de spécificité Année du projet	Situation
OC	TTE0005	Avance de frais à la mensuration cadastrale	L / 2003	en cours
OPED	TTE97991	Subventions du Fonds pour l'assainissement	L / 2000	ACE 2299 du 8 août 2001
OEHE	TTE00009	Subventions à l'approvisionnement en énergie (3 ^e rapport sur l'énergie)	D / 1999	ACE 4247 du 4 décembre 2002
OPC	TTE00013	Subventions au régime des eaux	L / 2001	en cours
OPC	TTE00015	Subventions d'investissement à l'aménagement des eaux	L / 2001	en cours
OPC	TTE60017	Subventions à la réalisation des plans de protection des rives et des travaux d'entretien	L / 2001	ACE 1940 du 29 mai 2002
OTP	TTE00001	Indemnités liées à la convention de prestations (loi sur les chemins de fer)	L / 2000	ACE 1515 du 28 mai 2003
OTP	TTE00003	Subventions d'investissement aux transports publics	L / 2003	en cours

9.7 **Interventions parlementaires
(motions et postulats)**9.7.1 **Classement des motions et de postulats**9.7.1.1 *Classement des motions et de postulats réalisés*

Motion 147/00 Ryser du 13 juin 2000: Transports publics accessibles aux personnes handicapées (adoptée le 1.2.01). La loi sur l'égalité pour les handicapés est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les besoins des personnes handicapées sont pris en considération par les mesures suivantes: transformation ou aménagement d'installations publiques, acquisition de matériel roulant pour le trafic régional et le trafic à courte distance. Dans le cadre du projet de RER bernois, de grands efforts ont été fournis pour aménager les installations et le matériel roulant afin que, dans toute la mesure du possible, ils soient adaptés à tout niveau aux handicapés. Les entreprises de transport ont l'obligation d'observer la loi sur l'égalité pour les handicapés lorsqu'elles acquièrent du matériel roulant ou qu'elles équipent des installations. En matière de transports publics, les conditions générales pour les personnes handicapées s'améliorent constamment. Comme la loi sur l'égalité pour les handicapés se voit mise en œuvre rapidement, il n'est plus nécessaire d'élaborer un plan cantonal sur le trafic à courte distance.

Postulat 069/01 Pulver du 2 avril 2001: Plan de mise en œuvre de la deuxième étape de Rail 2000 (adopté le 21.11.01): plan cantonal en matière d'attractivité de l'offre. Les buts d'un aménagement du réseau ferroviaire qui réponde aux besoins et les objectifs dictés par les économies de la Confédération sont différents. Ce problème n'a pas pu être résolu de manière satisfaisante même dans une procédure de planification de plusieurs années. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé d'interrompre la planification, et de faire préparer, durant les années 2007/2008, une vue d'ensemble des possibilités de développement financièrement viables du réseau ferroviaire. Mais il faut d'abord que les bases légales de la Réforme des chemins de fer 2 et celles de la nouvelle péréquation financière entrent en vigueur. Le canton de Berne a informé la Confédération de ses besoins en matière d'offre en transports publics. Les projets d'offres sont intégrés aux programmes d'agglomération. Les cantons pourront se remettre à la tâche lorsque la Confédération entreprendra les travaux de planification servant à établir cette vue d'ensemble.

Motion 023/02 Lüthi du 21 janvier 2002: Rapport sur la gestion du parc immobilier cantonal (adoptée le 4.9.02). C'est dans le cadre des discussions sur la future organisation de l'Office des bâtiments (OB) et de l'Administration des domaines (AD) que la requête du motionnaire a été discutée. La question de son principe a été traitée. La demande a été examinée de manière approfondie. La fusion de l'OB et de l'AD, qui a eu lieu dans l'année sous rapport, a mis un point final au suivi de la demande. Pour cette raison, et du fait qu'il n'y a aucune nouvelle information à ce sujet, il n'est pas nécessaire de développer le sujet davantage.

Motion 074/02 Kiener Nellen du 23 mars 2002: Amélioration de la communauté tarifaire Bâre-Abi (adoptée le 18.2.03: ch. 1 et 3 sous forme de postulat, ch. 2 rejeté, ch. 4 sous forme de motion). Ch. 1: depuis l'introduction de la communauté tarifaire intégrale «Libero», le 12 décembre, le tarif par zone est valable dans tout le secteur de la communauté tarifaire pour les titres de transport suivants: abonnements, billets simple course et cartes multicourses. Ce secteur couvre les CRT 2, 3 et 4, ainsi que la région de Soleure. Ch. 3: dans le cadre de l'introduction de la communauté tarifaire, les automates à billets aux arrêts ont été standardisés. Dans le secteur lui-même, on peut prendre un billet pour autant de zones que l'on veut. Sur les lignes régionales, dont les arrêts ne disposent en général pas d'automate, des billets de toute la communauté tarifaire peuvent être achetés auprès du chauffeur du bus. Ch. 4: dans le cadre du projet d'organisation du RER bernois 2005, l'un des points centraux était d'informer les usagers dans le cadre du projet partiel «accès aux trains». Les standards et normes mis au point dans ce sous-projet (notamment concernant l'affichage des horaires) ont été mis en œuvre lors du changement d'horaire du 12 décembre.

Motion 166/03 Friedli du 16 juin 2003: Critères d'adjudication des marchés publics (adoptée le 12.2.04: ch. 1 et 2 sous forme de postulat, ch. 3 et 4 retirés). Comme l'avait demandé le motionnaire, l'Office des ponts et chaussées a défini des critères d'adjudication unifiés adaptés à la complexité du mandat de construction. Il y a trois niveaux. Pour les mandats qui ne présentent pas d'exigences particulières aux entreprises, à savoir qui ne comprennent pas de difficultés techniques, le prix est le seul critère d'adjudication. Quant aux mandats plus complexes, on tient compte, en plus du prix, d'un petit nombre d'autres critères d'adjudication qualitatifs et techniques qui sont adaptés aux particularités du mandat. Enfin, en cas de mandat très complexe, on peut recourir au système de la double enveloppe: on évalue d'abord la qualité, sans connaissance du prix, lequel se trouve dans la seconde enveloppe qui, dans un premier temps, est fermée. Ces principes doivent être respectés pour tous les mandats de construction des routes nationales et cantonales. Dans le secteur des bâtiments, on tient compte des exigences des chiffres 1 et 2 dans la mesure où le permet le respect de la loi, et où la solution retenue est économiquement viable. Ainsi, les appels d'offre pour des travaux semblables sont lancés dans toute la mesure du possible sur la base des mêmes critères d'adjudication, afin que l'on puisse mieux faire les comparaisons. Par contre, les appels d'offre concernant des travaux de nature différente sont basés sur des critères d'adjudication différents, afin de parvenir à la solution la plus économique.

Motion 186/03 Fischer du 25 juin 2003: Définition de critères uniformes applicables aux demandes de crédits de construction (adoptée le 12.2.04 sous forme de postulat). Dans le secteur de l'extension, de l'aménagement et du maintien de la substance des routes nationales, une procédure à deux niveaux est appliquée depuis longtemps, conformément à ce que demande la motion. Le Grand Conseil prend connaissance tous les deux ans du pro-

gramme de construction des routes; il est ainsi informé de tous les projets et de l'ordre de grandeur des coûts. Ensuite, sur la base du budget, l'organe compétent en matière de finances prend une décision sur la demande de crédit. Par ailleurs, le budget devrait présenter une précision de plus ou moins dix pour cent, selon les normes SIA. L'Office des ponts et chaussées n'organise quasiment aucun concours portant sur les études et la réalisation. Les quelques exceptions (p. ex. travaux de réfection effectués dans la région de Mäderen) ont pu être réalisées sans dépassement de crédit. La législation a été confirmée par la jurisprudence: pour que personne ne soit avantagé (collusion d'intérêts), les maîtres d'œuvre qui organisent l'appel d'offres d'une phase de planification ou d'élaboration du projet ne doivent pas être autorisés à participer au concours en question. Le Conseil-exécutif n'a que peu de marge de manœuvre. Par contre, les entreprises qui exécutent les travaux d'une phase d'élaboration peuvent participer au concours des phases suivantes, pourvu que tous les documents en question soient disponibles pour tous les participants au concours, ces derniers devant pouvoir combler leurs lacunes en la matière. Dans le secteur du bâtiment, les travaux d'élaboration d'un instrument de planification financière à moyen terme sont en cours. Les résultats pourront être présentés fin 2005.

Motion 239/03 Schnegg du 16 septembre 2003: Réalisation d'une piste cyclable entre Sonceboz-Sombeval et Cortébert (adoptée le 20. 4. 04 sous forme de postulat). La demande s'est traduite par un ajout au plan directeur cantonal sur le trafic cycliste (ACE n° 3984 du 22 décembre 2004). Le tronçon Corgémont-Sombeval était tout d'abord considéré uniquement comme «aménagement spécifique hors localité» de la route cantonale. Le projet a consisté à examiner des mesures spéciales pour le trafic cycliste seulement en dehors de la zone de limitation à 50 km/h et uniquement là où les conditions le permettent (largeur du passage sous les voies CFF, acquisition de terrain, coûts). Suite à la motion, un itinéraire parallèle proche de la Suze a été inscrit dans le plan directeur cantonal sur le trafic cycliste. Le canton garantit de participer financièrement à l'aménagement du sentier pédestre existant, pour le transformer en chemin servant aux piétons et aux cyclistes. Les communes compétentes peuvent déposer une demande de subvention.

Motion 240/03 Ryser du 16 septembre 2003: Le transport des handicapés fait partie intégrante des transports publics (adoptée le 20. 4. 04: ch. 1 sous forme de postulat, ch. 2 retiré). Les bases légales demandées dans la motion ont été réalisées; elles sont entrées en vigueur en 2004. Il s'agit de l'article 6, alinéa 3 de la loi cantonale sur les transports publics, et de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés.

Motion 278/03 Kiener Nellen du 17 novembre 2003: Taxes d'eau et d'assainissement: révision des règles d'amortissement et d'attribution au financement spécial (adoptée le 11. 2. 04: ch. 1 sous forme de motion, ch. 2 sous forme de postulat). Le montant minimal de l'attribution au financement spécial a été fixé au même seuil pour les eaux et pour l'assainissement, de manière qu'au moins 60 pour cent du montant calculé sur la base de la valeur de remplacement soient couverts. Ce changement a été introduit au moyen d'une modification de l'ordonnance cantonale sur la protection des eaux. Certes, ce chiffre ne correspond pas partout au besoin en amortissement, mais cette mesure répond aux attentes de nombreuses communes qui ont déjà procédé à des amortissements importants.

Motion 061/04 Bütler du 16 février 2004: Désengorger les agglomérations (adoptée le 7. 9. 04: ch. 1 et 3 sous forme de motion, ch. 2 rejeté). Sur la base de cette intervention parlementaire, le Conseil-exécutif a, par l'ACE n° 3733 du 1^{er} décembre 2004, déposé auprès de la Confédération l'initiative cantonale intitulée «Modification de l'article 86 de la Constitution fédérale».

Motion 141/04 Moser du 14 juin 2004: Desserte du Mystery Park d'Interlaken par le rail (adoptée le 6. 9. 04: ch. 1 sous forme de motion, ch. 2 réalisé/classé). Le Conseil-exécutif a décidé de transmettre au Grand Conseil un arrêté qui propose l'annulation de l'arrêté. Le rapport et le projet d'arrêté concernant ce sujet doivent être traités par le parlement cantonal lors de la session d'avril 2005.

9.7.1.2 Classement extraordinaire

Aucun.

9.7.2 Réalisation de motions et postulats

9.7.2.1 Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu

Motion 119/01 Gresch du 6 juin 2001: Désignation de nouveaux organismes responsables des transports (adoptée le 20. 3. 02: ch. 1 rejeté; ch. 2 sous forme de postulat). En 2003, la question des organismes responsables des transports a été traitée lors des travaux sur la stratégie concernant la mobilité dans la région de Berne. Dès lors, ce sujet a pu être approfondi dans le cadre des projets d'agglomération «transport et urbanisation» et de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale. Le Grand Conseil pourra se prononcer en 2005 sur la suite à donner à ce dossier.

Motion 136/01 Daetwyler du 14 juin 2001: Doublement de la ligne du Pied du Jura entre Gléresse et Douanne (adoptée le 24. 1. 02). Les CFF ont poursuivi la planification de la suppression du rétrécissement entre Douane et Gléresse en intégrant toutes les parties prenantes. Tant les CFF que l'Office fédéral des transports estiment que l'élimination de ce goulet d'étranglement est urgent. Des efforts ont donc été entrepris pour réaliser le projet dans le cadre de la prochaine convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF. Une motion parlementaire allant dans ce sens a été déposée au parlement fédéral.

Motion 112/02 Erb/Meyer/Michel du 11 juin 2002: Accord intercantonal sur les marchés publics: valeurs seuils (adoptée le 18. 2. 03). Le 30 octobre 2003, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a transmis la demande du Grand Conseil, portant sur la baisse des valeurs seuils, à la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP). Toutefois, cet organe ne discutera la question que lorsque tous les cantons auront adhéré à l'accord intercantonal sur les marchés publics (version révisée le 15 mars 2001). Cela devrait être le cas au plus tôt en 2006. A la fin de l'année sous rapport, quelque deux tiers des cantons avaient approuvé ce texte.

Motion 035/03 Kaufmann du 10 février 2003: Création d'un fonds des transports (adoptée le 11. 9. 03 sous forme de postulat). Un group de travail a été chargé de la mise en œuvre des motions Kaufmann (035/03) et Käser/Grunder (067/03), adoptées sous forme de postulats. Il est placé sous la responsabilité de la TTE. En plus des principaux offices concernés (Office des ponts et chaussées, Office des transports publics), trois Directions sont également parties prenantes: la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, la Direction de la police et des affaires militaires, et la Direction des finances. Le rapport sera soumis au Grand Conseil probablement lors de la session de septembre 2005.

Motion 067/03 Käser/Grunder du 18 février 2003: Construction et entretien des routes: cibler l'utilisation des ressources (adoptée le

11.9.03 sous forme de postulat). Voir motion Kaufmann 035/03 ci-dessus.

Motion 074/03 Bichsel du 18 février 2003: Promotion des transports combinés (adoptée le 11.9.03 sous forme de postulat). Dans le cadre de l'organisation du projet de RER bernois 2005, la question de l'encouragement du transport de personnes combiné a été traitée dans le projet partiel «accès aux trains». On a fixé les standards minimaux et les normes pour les installations de type park & ride (parcs de dissuasion pour les voitures) et bike & ride (emplacements à vélos aménagés à proximité des gares et des stations). En 2003, ces installations étaient au nombre de 3420 et de 18000 respectivement. D'ici à 2007, il est prévu d'aménager en plus 400 infrastructures du premier type, et 3000 du second; certaines d'entre elles ont déjà pu être mises en service lors du changement d'horaire du 12 décembre 2004. Des projets et des recommandations en matière de signalisation des voies d'accès menant aux gares et arrêts ont été élaborées pour les propriétaires des routes. La mise en place de ces mesures n'est pas encore complètement réalisée, et nécessite encore quelques actions de persuasion. La garantie de l'attribution des espaces nécessaires pour ces deux types d'installations est traitée dans le cadre des projets d'agglomération.

Motion 111/03 Häsler du 16 avril 2003: Utiliser le bois indigène au lieu de détruire la forêt amazonienne (adoptée le 11.9.03). L'utilisation de bois tropicaux est réglementée dans les notices en matière d'écologie de l'Office des bâtiments («Constructions en bois» [description des prestations concernant le CFC 214]). Ces notices font toujours partie intégrante du contrat. La Confédération a en outre mis au point une recommandation intitulée «Achat de bois produit durablement», qui garantit l'utilisation de bois produit selon les critères du développement durable. L'Office des bâtiments se base sur cette recommandation et examine comment elle peut être appliquée aux bâtiments cantonaux et aux constructions subventionnées.

Motion 122/03 Erb/Grunder du 12 juin 2003: Coût de l'IUC (adoptée le 19.4.04: ch. 1 à 3 retirés, ch. 4 et 5 sous forme de motion). Le projet de l'IUC a une nouvelle fois été discuté de manière détaillée, à l'occasion de la demande de crédit complémentaire. Le Grand Conseil a accepté ce crédit le 20 avril 2004. Depuis cette date, la Commission de gestion est informée de l'état du projet tous les trois mois. Les chiffres 4 et 5 sont pris en considération dans le développement du projet.

Motion 177/03 Wälti-Schlegel du 24 juin 2003: Bike + Ride (adoptée le 11.2.04 sous forme de postulat). Le plan directeur cantonal sur le trafic cycliste (ACE n° 3984 du 22 décembre 2004) a pris en considération la demande de l'auteur de l'interpellation. Au vu du programme d'allègement budgétaire 04 de la Confédération, qui prévoit des coupes importantes dans le domaine des transports publics, le Conseil-exécutif estime qu'il est pour le moment inopportun de demander une modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux. Toutefois, les projets d'agglomération contiennent des mesures en faveur des emplacements à vélos aménagés à proximité des gares et des stations (installations bike & ride) qui sont transmises à la Confédération.

Motion 229/03 Haas du 15 septembre 2003: Publicité routière: règles concernant la distance (adoptée le 24.6.04 sous forme de postulat). La demande du motionnaire a été inscrite à l'ordre du jour afférent au projet de révision totale de la loi sur la construction et l'entretien des routes.

Motion 266/03 Gresch du 17 novembre 2003: Dépôt de munitions dans le lac de Thoune (adoptée le 20.4.04). Les résultats des analyses ont été communiqués dans le cadre de l'information portant sur les raisons des modifications des gonades des corégones du

lac de Thoune; ces résultats sont présentés dans le troisième rapport intermédiaire sur la pollution des eaux du lac de Thoune par des explosifs. Les prélèvements d'eau du lac, réalisés à diverses profondeurs et à différentes saisons, n'ont pas révélé la présence de substances explosives. La méthode d'analyse mise au point pour l'occasion décèle jusqu'au nanogramme de substance par litre d'eau. Les prélèvements de sédiments du lac effectués dans le secteur des dépôts de munitions (Beatenbucht) ont eux aussi débouché sur un résultat négatif. Le rapport final sur les analyses en matière de substances explosives sera terminé en 2005. La suite des opérations dépend notamment de ses conclusions.

Motion 277/03 Pfister du 17 novembre 2003: Décentralisation des services administratifs (adoptée le 11.2.04). Ce sujet est traité dans le cadre de la réforme judiciaire et de la planification du logement de l'administration centrale dans la région de Berne.

Motion 290/03 Käser du 24 novembre 2003: Avenir de Berne en tant que nœud ferroviaire (adoptée le 20.4.04). Début 2005, le projet portant sur le développement du RER bernois a été lancé pour réaliser la planification de l'offre à court terme et à moyen terme. On attend pour l'automne 2005 les résultats concernant les développements de l'offre 2008/10 et 2012 à réaliser. L'optique du développement à long terme est traitée dans le projet d'agglomération de la région de Berne. Les futurs besoins au niveau de l'infrastructure qu'est le nœud ferroviaire de Berne seront évalués et définis dans les deux processus de planification. Sur la base des résultats, l'unité «Design réseau» des CFF met au point un plan d'ensemble pour l'extension du réseau ferroviaire dans la région de Berne.

Motion 296/03 Lauterburg du 25 novembre 2003: Baisse du prix de l'électricité et éco-courant (adoptée le 15.6.04 sous forme de postulat). Les prix de l'électricité dans tous les bâtiments appartenant au canton ou subventionnés par ce dernier ont fait l'objet d'un sondage détaillé. Il a été possible de négocier de meilleurs tarifs avec les fournisseurs. Comme l'ouverture des marchés de l'électricité n'est pas encore réalisée, l'évolution des prix de l'électricité est très incertaine. Aussi le postulat ne peut-il pas être entièrement appliqué avant fin 2006.

Motion 300/03 Kaufmann du 26 septembre 2003: Promotion du label Minergie (adoptée le 7.9.04: ch. 1 bis 3 sous forme de postulat, ch. 4 retiré). A la fin de l'année une modification de la législation sur l'énergie, qui tient entièrement compte de la demande de l'auteur de la motion, avait déjà été mise en consultation. La procédure est ainsi engagée.

Motion 027/04 Oppliger/Bieri/Schiltknecht du 9 février 2004: Répercussions sur le canton de Berne et l'Oberland de la mise en service de la NLFA (adoptée le 20.4.04). Les négociations menées avec les CFF et l'Office fédéral des transports au sujet de la mise en œuvre, après l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg, de l'exploitation du transport de personnes et de marchandises ne sont pas encore terminées. A la fin de l'année, diverses variantes d'horaires avaient été proposées. Il n'a toutefois pas encore été possible d'obtenir une décision définitive.

Motion 031/04 Astier du 9 février 2004: Raccordement du canton de Berne au réseau ferroviaire européen (adoptée le 20.4.04: ch. 1 réalisé/classé, ch. 2 sous forme de postulat, ch. 3 sous forme de motion). Compte tenu des projets d'arrêt et du message du Conseil fédéral concernant le raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen (raccordement aux lignes à grande vitesse [LGV]), le lobby «Ouestail» a mis au point un argumentaire complet à ce sujet. Le Conseil fédéral avait tout d'abord proposé de ne débiter que 665 millions de francs pour les raccordements LGV. La conférence régionale de la Suisse occidentale, la conférence régionale de la Suisse du Nord-Ouest, et la conférence régionale de la

Suisse orientale (soit 18 cantons en tout), ont déposé une proposition de compromis chiffrée à 990 millions. Celle-ci contient notamment le projet de doublement de la voie entre Berne et Neuchâtel et la réouverture du tronçon Delle–Belfort. Le Conseil national a décidé durant la session de décembre d'attribuer 1,3 milliard de francs aux raccordements, montant qui correspond à la décision populaire concernant le projet FTP. Le Conseil des Etats traitera le dossier au printemps 2005.

Motion 046/04 Bühler du 10 février 2004: Elargissement de la liberté entrepreneuriale des FMB (adoptée le 7.9.04 sous forme de postulat). Le Conseil-exécutif a déjà souvent traité la question; il a mené des réflexions sur les modifications nécessaires de la loi. Les travaux suivent leur cours.

Motion 099/04 von Siebenthal du 19 avril 2004: Valorisation du bois endommagé par les bostryches (adoptée le 7.9.04). La demande a été prise en considération. Les possibilités en la matière ont été débattues avec le motionnaire. On a constaté qu'il faut d'abord garantir les moyens financiers avant de pouvoir entreprendre des actions. La TTE s'adressera à la Confédération pour ce qui est de l'attribution des recettes des droits d'entrée sur les carburants.

Motion 109/04 Haas du 27 avril 2004: Externalisation de la gestion des immeubles (adoptée le 17.11.04 sous forme de postulat). La fusion de l'Office des bâtiments et de l'Administration des domaines est réalisée. Dans le but de parvenir à la meilleure efficacité possible, on examine l'utilité économique des mesures suivantes: externaliser certains secteurs ou certaines parties de secteurs, ou réaliser les appels d'offre qui les concernent de manière centralisée.

Motion 121/04 Gresch du 29 avril 2004: Délocaliser l'administration pour libérer de l'espace habitable (adoptée le 17.11.04 sous forme de postulat). Les travaux qui concernent la Stratégie 3012 de l'Université et le logement de l'administration centrale à Berne sont bien engagés. Le concours d'architecture concernant le terrain von Roll est terminé, et les possibilités relatives au futur placement de l'administration centrale ont été présentées au Conseil-exécutif. Ces deux objets répondent à la demande de la motion.

Motion 146/04 Hänni du 14 juin 2004: Desserte de Berne Ouest par les transports publics (adoptée le 6.9.04). La délégation des autorités chargée de la question de la desserte de l'ouest de la ville de Berne par les transports publics a commandé les deux études préliminaires suivantes: analyses de situation comprenant des recommandations pour la suite des procédures, preuve de la faisabilité de l'exploitation de bus à deux étages et/ou de remorques attelées aux bus. Leurs résultats ont permis de prendre des décisions préliminaires. Il apparaît que les systèmes suivants ne sont pas des alternatives judicieuses: RER combiné avec des bus amenant les passagers, chemin de fer urbain (combinaison tram/RER/métro). Les travaux se concentrent donc sur certains points: tracés de rechange pour les trams, système de choix (pour les autorités) entre tram et bus géant, possibilités de schémas d'offre pour l'ensemble du réseau Berne Ouest, Niederwangen compris. Les bases de décision définitives seront disponibles d'ici à l'automne 2005.

Motion 151/04 Wälti-Schlegel du 14 juin 2004: De nouvelles solutions pour Berne Ouest (adoptée le 6.9.04). Voir motion Hänni 146/04 ci-dessus.

Postulat 167/04 Moser du 11 août 2004: Surélévation du pont sur la Thielle (adopté le 17.11.04). Le BLS a été mandaté pour examiner la question de la surélévation du pont sur la Thielle, dans le cadre de l'élaboration du doublement de la voie sur le tronçon Anet-Champion-Pont-de-Thielle.

Motion 169/04 Rytz du 23 juin 2004: Desserte de Berne-Ouest par

les transports publics (adoptée le 6.9.04). Voir motion Hänni 146/04 ci-dessus.

Motion 184/04 Grossen du 11 août 2004: Coût de la réfection du tunnel du Mitholz (adoptée le 17.11.04). Les travaux qui doivent déterminer les causes des dégâts subis par le tunnel du Mitholz sont en cours. C'est seulement lorsque tous les éléments nécessaires auront été rassemblés qu'il sera possible de déterminer si la réfection du tunnel est véritablement possible et, dans l'affirmative, à quel prix. Le juge n'a pas encore nommé les experts.

Motion 186/04 Sutter du 11 août 2004: Destruction du tunnel du Mitholz (adoptée le 17.11.04 sous forme de postulat). Pour la majorité des aspects qui sont en jeu, voir commentaire concernant la motion Grossen 184/04. Le cas échéant, la construction d'une route ne pourrait commencer qu'après l'achèvement de la décharge du chantier du tunnel de base du Lötschberg.

9.7.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 252/99 Bourquin du 16 novembre 1999: Lutte contre le bruit (adoptée le 6.6.00 sous forme de postulat). Dans le cadre de l'entretien des routes nationales («Unterhaltsplanung Nationalstrassen» [UPlaNS]), lors de la phase de conception des mesures, une décision a été prise en accord avec le canton de Neuchâtel: le revêtement routier actuel doit être remplacé par un enrobé bitumineux drainant lors des travaux de réfection de 2006/07; cette mesure permet de réduire les immissions de bruit. L'Office des ponts et chaussées examine s'il est toujours nécessaire d'installer une paroi anti-bruit au centre de La Neuveville. Si tel est le cas, une solution appropriée pourrait être reprise d'un projet analogue à Vingras.

Motion 085/01 Daetwyler du 10 avril 2001: Amélioration de la ligne du Pied du Jura dans le cadre de Rail 2000 (adoptée le 21.11.01). Le but d'un aménagement du réseau ferroviaire qui réponde aux besoins et les objectifs dictés par les économies de la Confédération sont différents. Aussi la procédure de planification de la deuxième étape de Rail 2000 a-t-elle été interrompue. On prévoit de réaliser en 2007/08 une vue d'ensemble des possibilités financièrement viables de développement du réseau ferroviaire. Mais, à cet effet, il faut d'abord que les bases légales de la Réforme des chemins de fer 2 et celles de la nouvelle péréquation financière entrent en vigueur. La Confédération connaît les souhaits en matière d'offre qu'ont le canton de Berne et la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO).

9.7.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 173/98 Meyer du 1^{er} septembre 1998: Traitement rapide des recours en matière de construction (adoptée le 30.6.99 sous forme de postulat). Plusieurs aspects pour un traitement rapide des recours sont analysés dans le cadre du projet de suivi NOG «procédures complexes de construction et de planification». Un projet partiel «gestion des projets» traite de ce point. Des travaux importants portant sur ce sujet ont été réalisés en 2004. Le rapport final sera remis au Conseil-exécutif au printemps 2005.

Berne, le 25 février 2005

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie:
Egger-Jenzer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 5 avril 2005

